

Nue- propriété: décés du crédit rentier

Par jac1980, le 19/05/2016 à 10:43

Bonjour

Mon crédit rentier étant décédé le 11/05 je suis pleinement propriétaire de son appartement conformément à l' acte de vente mais je suis perdue quant aux procédures à appliquer surtout que je n' habite pas Nice à savoir

- 1) Dois je revoir 1 notaire puisque la fille du crédit rentier me remet les clefs de l appart mercredi prochain
- 2) Dois je lui établir 1 reçu de remise de ces clefs?
- 3) Que dois je faire avec le syndic?
- 4) Quels protocoles de sortie faut il établir pour tout les relevés de compteurs ? Je ne sais s' il y a d' autres démarches à faire ?

Je vous serais reconnaissante de m' aider

Recevez l'expression de mes meilleures salutations

J Mélia